

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 27 Novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre le trois décembre à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance 3 Décembre 2024	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Delphine Besson, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : Présents : Pouvoir : 29 20 2	<u>Excusés</u> : Sylvestre Gout, Anne-Claire Poignard,
Votants : 22	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Jean-Michel Eude, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Thierry L'huillier, Catherine Letellier,
Date d'affichage	<u>Pouvoirs</u> : Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Laurent Weinreich Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire  Corentin RIOU est désigné secrétaire de séance.

DEL2024\_12\_02

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISIGNY-OMAHA INTERCOM**

Vu les statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom en date du 26 Septembre 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « éclairage public » sur l'ensemble de son territoire.

Vu la délibération du comité syndical du SDEC ENERGIE en date du 10 Octobre 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

Considérant que, la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « éclairage public », sur l'ensemble de son territoire dans les meilleurs délais.

Considérant que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le comité syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat.

Considérant que conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'adhésion de la communauté de communes de Isigny-Omaha Intercom est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- Les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable,
- La décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département

Considérant que, conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 15 octobre 2024, a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ENERGIE

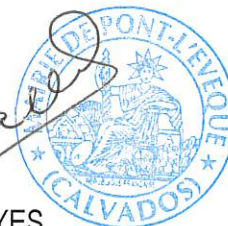
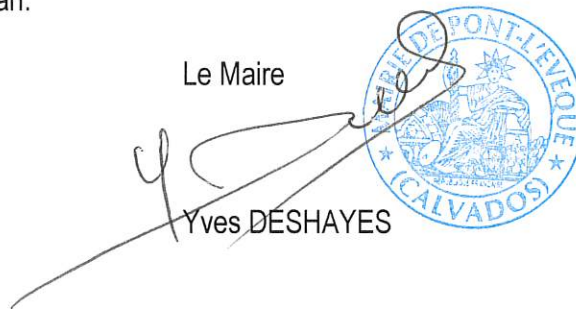
Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire



Yves DESHAYES